

2305

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PNDL)

**COMPOSANTE APPUI A L'AMÉLIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES
ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (3A12SB)**

**CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE REALISATION DES
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE DANS LE CADRE DES
PROJETS / PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

TRAVAUX DU GROUPE 3

SOMMAIRE

- 1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE**
- 2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE**
- 3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION**

1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

1.1 Décentralisation et Développement local = Options fondamentales du Gouvernement Du Sénégal (GDS)

Mesures prises :

- Bases juridique et administrative définies depuis les années 1960.
- Réforme intervenue en Mars 1996 avec des lois sur la régionalisation
- Transfert aux collectivités locales de neuf domaines dont : la santé, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire et l'environnement.
- Importance des projets financés par les partenaires financiers et techniques du pays en appui aux collectivités locales ou aux organisations communautaires de base.

1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE (suite)

1.2 questions que pose la mise en œuvre de la composante

- Harmonisation des modalités, stratégies et procédures d'intervention, concernant les taux, les formes et le délai des contreparties et des apports requis à la mise en place des infrastructures.
- Disparité des mécanismes de décaissement des ressources destinées à la réalisation des investissements.
- Amélioration des conditions techniques et financières de la construction, l'entretien et la maintenance des infrastructures et services sociaux de base

1.3 Objectif de la note :

Analyse des résultats, forces et faiblesses des expériences de la composante par les Projets, dont les informations et les données ont pu être collectées .

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (AISE)

2.1 Stratégies et mécanismes opérationnels d'intervention et expériences pertinentes

2.1.1 Axe lié à l'appui aux collectivités locales

Collectivités locales (région, commune, communauté rurale, GIC) = Portes d'entrée» des projets.

▪Adoption de l'approche participative comme démarche dans le processus de planification et de réalisation des *Infrastructures et Services Sociaux de base* ;

▪Disponibilité de plans locaux de développement, de plans annuels d'investissements, de plans de communication et de formation;

▪Renforcement des capacités des conseillers locaux et d'autres membres des comités dans la connaissance et la maîtrise des procédures de planification, gestion et le suivi de la réalisation des infrastructures ;

▪Existence d'un véritable savoir-faire sur la passation des marchés et les procédures financières ;

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (AISE)

Faiblesses notées :

- ✓ Difficultés de fonctionnement des cadres de concertation dues principalement à la non disponibilité de certains membres et au manque des moyens ;
- ✓ Insuffisance de la participation des populations dans l'élaboration de certains PLD
- ✓ Manque d'articulation entre PLD et plans villageois ;
- ✓ Faible capacité du secteur privé local pour la réalisation des infrastructures d'envergure moyenne ;

2.1.2 Axe lié à l'appui aux organisations communautaires de base

Organisations communautaires de base = Portes d'entrée et maîtres d'ouvrages des infrastructures et services sociaux réalisés

Principaux acquis :

- Concertation avec les CL concernées et les services de l'administration déconcentrée
- Interventions basées sur l'approche par la demande
- Transfert aux communautés de la responsabilité de l'identification de la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation de leurs infrastructures, équipements ou aménagements.
- Cibles privilégiées : Groupes cibles vulnérables (Femmes, jeunes à revenus faibles, personnes handicapées...)

Acquis (suite):

- Introduction au niveau local (villages, communes, régions..) de règles de transparence dans la priorisation des projets, la sélection des membres des comités et la circulation des informations relatives notamment aux procédures d'acquisition des biens et services.
- Responsabilisation des populations locales dans les prises de décisions concernant leurs projets
- Participation de toutes les catégories sociales à la prise de décision et élargissement de l'espace d'expression

Faiblesses de la stratégie

- Longueur du processus
- Risques éventuels de disparition des comités mis en place si la pérennisation des acquis ne devait pas être assurée.
- Risques liés à la non appropriation et la non prise en compte d'une infrastructure réalisée par une OCB dans la comptabilité patrimoniale de la collectivité locale, pour les projets qui n'ont pas reçu les visas

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (AISSB) (suite)

2.2 Mobilisation des ressources des bénéficiaires

Principaux acquis :

Adéquation des infrastructures avec les besoins des populations favorable à la volonté de mobilisation des apports et contreparties des OCB et des CL.

Études en cours pour les solutions pertinentes à un accroissement des ressources mobilisables .

Principales limites :

Rareté des ressources disponibles au niveau des CL,
Absence ou présence marginale d'activités génératrices de revenus dans certaines zones
Disparité entre les taux des apports et des contreparties

Importance du taux (15 à 20 %) de la contrepartie

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (AISSB) (suite)

2.3 Mécanismes de transfert de ressources entre les différents acteurs, cycle et circuits financiers des projets

2.3.1 Appui budgétaire

Principaux acquis :

Mise en place des conditions sécuritaires et durables d'utilisation des fonds

Traçabilité du budget et des ressources investies dans la collectivité.

Renforcement des capacités des responsables et des autres acteurs à une bonne connaissance voire la maîtrise des procédures de la comptabilité publique.

Établissement concerté (Trésor- Projet) et disponibilité de manuels de procédures financières opérationnelles.

Principales limites

Prudence traditionnelle de la comptabilité publique pour des opérations novatrices, pour lesquelles très peu de référence existe ;

Nouveauté des procédures, pour les responsables des CL dont certains n'ont aucune formation en ce qui concerne la gestion budgétaire ;

Non adaptabilité de la nomenclature budgétaire qui a aussi fortement handicapé le système.

Lourdeur et longueur des procédures des partenaires pour le transfert des fonds

2.3.2 Financements directs

Avantages :

- ✓ Simplicité et rapidité d'exécution du transfert des fonds : simple demande de tranche de financement motivée de l'OCB et virement (après vérification) direct au niveau du compte ouvert par l'OCB
- ✓ Disponibilité à la base des outils et procédures de gestion efficace des fonds permettant un enregistrement et un suivi de proximité de toutes les opérations financières effectuées.
- ✓ Forte appropriation du processus par les populations facilitée par leur responsabilisation de l'exécution financière ;
- ✓ Relations entre SFD et OCB renforcées dans la gestion des ressources ;
- ✓ Un taux de décaissement accru et satisfaisant pour les projets et programmes.

Principales limites :

- ✓ Difficulté de la gestion de la petite comptabilité à la base et contraintes de conservation et de classement des pièces justificatives ;
- ✓ Enclavement et l'éloignement des villages de certaines OCB par rapport au centre d'implantation des institutions financières occasionnent des surcoûts de déplacement ou des retards de règlement.

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (AISSB)
(suite)

2.4 Investissements réalisés

Implantation dans toutes les régions du pays des projets de développement local avec des infrastructures et services sociaux de base représentant des investissements cumulés de plusieurs dizaines de milliards.

Amélioration par ces différents investissements du cadre de vie et l'environnement socio-économique dans les villages, communautés rurales ou communes concernées.

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (AISSB)
(suite)

2.5 Renforcement de capacités

Acquis :

- ✓ Dans toutes les CL d'intervention différents comités maîtrisant les procédures de passation des marchés, de gestion et de suivi des contrats sont mis en place et disposent des instruments pour la reproduction des expériences ;
- ✓ Mise en œuvre et apprentissage par les CL et les OCB concernées de procédures transparentes de gestions financière pour servir de références dans le développement des actions futures ;
- ✓ Émergence de compétences locales à même de prendre en charge les formations à la base ;
- ✓ Organisation de l'administration et de la gestion des CL avec l'appui assuré par le recrutement de secrétaires communautaires et de d'assistants aux percepteurs dans les chefs lieux de département.
- ✓ Développement et mise à la disposition des acteurs dans les zones d'intervention.

2. PRINCIPAUX ACQUIS ET LIMITES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (DL) DANS LE CADRE DE LA COMPOSANTE APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE (SAISSB) (suite)

2.6 Interventions harmonisées avec les domaines sectoriels

Développement de l'articulation entre planifications sectorielles (carte scolaire, carte sanitaire, plan hydraulique) et harmonisation des interventions dans les domaines des services sociaux de base

Disponibilité d'outils et normes techniques (plans types, référentiels d'indicateurs, etc.) ayant permis de rationaliser les coûts des ouvrages implantés.

Collaboration plus importante entre les Services techniques déconcentrés (STD), les institutions d'appui à la décentralisation et les autres intervenants (projets, ONG...) dans les processus d'identification, d'évaluation et de suivi des projets réalisés.

3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION (suite)

3.1 Objectif de la composante

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par l'augmentation de l'offre de services sociaux de base accessibles et adaptés aux besoins des organisations communautaires de base et des collectivités locales.

3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION (suite)

3.2 Stratégies et mécanismes d'intervention

- ✓ Adopter et promouvoir la planification participative pour tout investissement prévu dans le cadre de la composante ;
- ✓ Favoriser l'appropriation et la cohérence des investissements réalisés au niveau CL en se référant, pour toute planification qui se fait à l'échelle d'un village ou d'un quartier, aux orientations et actions du plan local de développement ;
- ✓ Convenir d'une démarche qui définit la nécessité, à tout projet qui intervient dans une CL pour la réalisation d'infrastructures ou de services sociaux de base, de tenir compte du plan local de développement existant ;
- ✓ Mettre en place une procédure de signature obligatoire de protocole de rétrocession des infrastructures réalisées entre le Conseil rural et les OCB bénéficiaires;
- ✓ Renforcer et favoriser l'implantation du secteur privé dans l'exécution des marchés tout en renforçant leurs capacités.

3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION (suite)

3.3 Stratégies de mobilisation des ressources

- ✓ Réviser à la hausse les montants des fonds de concours des CR et veiller à une plus grande équité entre les CL ;
- ✓ Fixer de manière consensuelle avec les organisations des CL et les OCB bénéficiaires, la nature, le délai de paiement et les taux des contreparties à la réalisation des investissements, en tenant compte du fait que les ressources propres qui doivent constituer ces contreparties sont des impôts locaux dont les taux (500 et 1000 francs par an et par tête d'habitant) datent de 1972 pour un recouvrement aléatoire ;
- ✓ Étudier la faisabilité et l'acceptabilité de la proposition d'un taux de 2% pour les investissements supérieurs à 20 millions et 5% pour les investissements en inférieurs ou égaux à 20 millions ;
- ✓ Appuyer et promouvoir les initiatives en cours pour l'amélioration de la fiscalité locale.

3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION (suite)

3.4 Mécanisme des transferts de fonds entre les acteurs

- ✓ Organisation d'un plaidoyer auprès de l'État pour rendre effectif le transfert aux CL des moyens nécessaires à la réalisation des activités liées aux compétences qui leur ont été transférées ;
- ✓ Négociation avec l'État pour procéder aux corrections à apporter aux montants considérés comme insuffisants et inéquitables (3 millions pour les communautés rurales contre 25 à 96 millions pour les communes) des transferts de l'État aux CL ;
- ✓ Approfondissement et amélioration des acquis enregistrés sur l'opérationnalisation des mécanismes utilisés pour le transfert des financements des projets vers les CL et OCB bénéficiaires.

MERCI DE VOTRE

AIMABLE ATTENTION